



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 6 février 2024 à 13 h 31 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Steven Boivin.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Daniel Feeny, attaché politique, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer et Zahir Ouali, directeur adjoint, Urbanisme et développement durable.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DE LA MAIRESSE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Madame la mairesse France Bélisle prend son siège à 13 h 33.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne prend son siège à 13 h 33.

CM-2024-79

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

Avant de débiter l'audition, le président du conseil explique la procédure administrative de révision d'une décision du Comité sur les demandes de démolition.

AUDITION DE LA DEMANDE DE RÉVISION SUR LA DÉCISION DU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION DU 24 OCTOBRE 2023 POUR LE 674, CHEMIN D'AYLMER

Le président appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin quitte son siège à 13 h 35.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin reprend son siège à 13 h 36.

Madame la conseillère Caroline Murray prend son siège à 13 h 39.

SONT ENTENDUS DANS L'ORDRE :

Pour l'appelante, Association du patrimoine d'Aylmer :

- Monsieur Richard M. Bégin;
- Madame Maria Inés Subercaseaux;
- Madame Lyse Blanchet.

Les représentants de l'appelant ont déposé un exposé de leurs arguments.

Une période de questions a lieu.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron quitte son siège à 14 h 16.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron reprend son siège à 14 h 17.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc quitte son siège à 14 h 17.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc reprend son siège à 14 h 19.

Madame la mairesse France Bélisle quitte son siège à 14 h 25.

Madame la mairesse France Bélisle reprend son siège à 14 h 29.

Pour la propriétaire du 674, chemin d'Aylmer, Novatio Immobilier

- Monsieur David-Alexandre Lamirande-L.;
- Monsieur Colin Loïselle.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire quitte son siège à 14 h 33.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire reprend son siège à 14 h 35.

Les représentants de la propriétaire ont déposé un exposé de leurs arguments.

Une période de questions a lieu.

Pour la Ville de Gatineau

- Monsieur Zahir Ouali.

La Ville a déposé un exposé de ses arguments.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron quitte son siège à 15 h 02.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron reprend son siège à 15 h 04.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc quitte son siège à 15 h 04.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc reprend son siège à 15 h 06.

Une période de questions a lieu.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne a quitté son siège à 15 h 13.

RÉPLIQUES AUX INTERVENTIONS

SONT ENTENDUS :

- Les représentants de l'appelante;

Monsieur le conseiller Mike Duggan quitte son siège à 15 h 38.

- Les représentants de la propriétaire;

Monsieur le conseiller Mike Duggan reprend son siège à 15 h 39.

Madame la conseillère Olive Kamanyana a quitté son siège à 15 h 45.

- Le représentant de la Ville de Gatineau.

Une période de questions a lieu.

Le président du conseil avise l'auditoire de la fin de l'appel.

Le conseil prend le tout en délibéré et rendra sa décision le 20 février 2024 à 19 h dans le cadre de la séance du conseil municipal, tel que décidé par le conseil municipal lors de la séance du 5 décembre 2023 (CM-2023-1001).

CM-2024-80

RÈGLEMENT NUMÉRO 950-2024 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 11 013 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER INCLUS AU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant sur le règlement numéro 950-2024 a été donné lors du conseil du 23 janvier 2024 et que le règlement y a été déposé, le tout en conformité avec l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les mentions édictées de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ, c. C-19) ont été faites par la greffière :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO AUBÉ**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2024-57 du 6 février 2024, ce conseil adopte le Règlement numéro 950-2024 autorisant une dépense et un emprunt de 11 013 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection du réseau routier inclus au Plan d'investissements - Volet maintien.

Adoptée

CM-2024-81

RÈGLEMENT NUMÉRO 951-2024 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 54 207 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, DE PAVAGE, DE RÉAMÉNAGEMENT DE BOULEVARDS ET DE RUES ET AUTRES TRAVAUX RELIÉS AUX INFRASTRUCTURES AINSI QUE LES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX INCLUS AU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant sur le règlement numéro 951-2024 a été donné lors du conseil du 23 janvier 2024 et que le règlement y a été déposé, le tout en conformité avec l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les mentions édictées de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ, c. C-19) ont été faites par la greffière :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO AUBÉ**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2024-58 du 6 février 2024, ce conseil adopte le Règlement numéro 951-2024 autorisant une dépense et un emprunt de 54 207 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, de pavage, de réaménagement de boulevards et de rues et autres travaux reliés aux infrastructures ainsi que les honoraires professionnels prévus pour la réalisation des travaux inclus au Plan d'investissements – Volet maintien.

Adoptée

CM-2024-82

RÈGLEMENT NUMÉRO 952-2024 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 661 000 \$ AFIN DE FINANCER L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, LE SERVICE DES INCENDIES ET AUTRES SERVICES INCLUS AU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant sur le règlement numéro 952-2024 a été donné lors du conseil du 23 janvier 2024 et que le règlement y a été déposé, le tout en conformité avec l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les mentions édictées de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ, c. C-19) ont été faites par la greffière :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO AUBÉ**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2024-59 du 6 février 2024, ce conseil adopte le Règlement numéro 952-2024 autorisant une dépense et un emprunt de 7 661 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et d'équipements pour le Service des travaux publics, le Service des incendies et autres services inclus au Plan d'investissements – Volet maintien.

Adoptée

CM-2024-83

RÈGLEMENT NUMÉRO 953-2024 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 747 000 \$ AFIN DE FINANCER L'ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE TEL QUE PRÉSENTÉ AU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant sur le règlement numéro 953-2024 a été donné lors du conseil du 23 janvier 2024 et que le règlement y a été déposé, le tout en conformité avec l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les mentions édictées de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ, c. C-19) ont été faites par la greffière :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO AUBÉ**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2024-60 du 6 février 2024, ce conseil adopte le Règlement numéro 953-2024 autorisant une dépense et un emprunt de 4 747 000 \$ afin de financer l'achat d'un camion échelle pour le Service de sécurité incendie dans le cadre du Schéma de couverture de risque en incendie tel que présenté au Plan d'investissements – Volet maintien.

Adoptée

CM-2024-84

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLUQUE ce conseil accepte de lever la séance à 15 h 53.

Adoptée

STEVEN BOIVIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière